

Dangerosité de la traversée de Savignac-Les-Ormeaux : « A la disposition de Monsieur le Maire »



Alain Naudy, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ariège délégué aux Infrastructures et Conseiller Départemental de Haute Ariège, communique :

Suite à l'article publié vendredi 2 juillet, dans la rubrique locale de Savignac-les-Ormeaux, dans lequel le Conseil Départemental est mis en cause, il me paraît important de préciser que la route traversant l'agglomération est effectivement une route départementale ; il s'agit très exactement du tracé de l'ancienne RN 20 transférée par l'Etat au Département en 2019 suite à la mise en service de la déviation d'Ax-les-Thermes et de Savignac. Le Département n'a donc pu être saisi officiellement de la problématique évoquée dans l'article dans le courant de l'année 2016, puisqu'il n'était pas encore gestionnaire de la route. CQFD.

Au-delà de cette question de calendrier, je rappelle que l'étude de sécurisation et les travaux éventuels qui s'avèreraient nécessaires pour améliorer les usages, relèvent du pouvoir de police du maire. Ce principe prévaut d'ailleurs quel que soit le statut de la voie (route nationale, départementale ou communale). A titre d'exemple, la commune voisine d'Ax-les-Thermes a engagé une réflexion de cette nature, accompagnée par le Conseil Départemental. Dans ces opérations, le Département reste compétent sur la chaussée mais il peut également

accompagner financièrement le projet de la commune, et reste à son écoute pour coordonner les interventions de chacun.

Pour ma part, je suis bien évidemment à la disposition de Monsieur le Maire de Savignac-les-Ormeaux pour évoquer cette question dès qu'il le jugera opportun.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr